

Compte rendu du Conseil d'Administration du mardi 6 février 2018 à la MJC de Briennon

Etaient présents:

- Hassan BOUKAR (Feurs), Carine ETIS (Boën s/ Lignon), Dominique GOUTAGNY (St Martin la Plaine), Eric RAILLARD (St Etienne- Les Tilleuls) – Guillaume ARMAGNAT (AD42), Cécile POYET (AD42),
- Elus et professionnels des MJC de Briennon, Charlieu et Saint-Denis de Cabanne

Excusées:

- Sylvie GARCIA (Chazelles sur Lyon)(pouvoir à Eric Raillard), Ayachi RICHE (Nouveau Théâtre de Beaulieu, St Etienne)(pouvoir à Eric Raillard), Yves PEYCELON (Montbrison), Arnaud MEYER (St Chamond)(pouvoir à Dominique Goutagny), Laurence BOUCHET (Union Lestra Valeille)(pouvoir à Eric Raillard)

Validation du CR du dernier CA

Il a été amendé et validé par échanges internet.

Accueil par les 3 MJC du territoire de la Communauté de Commune de Charlieu-Belmont

Pour lancer les échanges, 2 questions sont posées aux acteurs des MJC présentes :

- A quelle occasion dernièrement ai-je été en contact avec l'ADMJC
- Quelle est la dernière occasion où j'ai pensé que le soutien de l'AD me faisait défaut ?

Il en ressort que les 3 MJC sont régulièrement en contact avec l'AD (rencontres des professionnels divers, service paies, participation de l'équipe au CA, temps de travail spécifiques, pot, ...).

Les liens entre ces MJC et l'AD sont forts. Depuis quelques années, il n'y a plus au CA de l'AD d'administrateurs de ce territoire...

Le travail entrepris par l'AD en 2015 en lien avec la communauté de commune et les 3 MJC vers une plus grande mutualisation des moyens et des actions semble à l'arrêt.

Un chantier arrivé trop tôt et dans une période difficile pour les 3 MJC.

Pour autant :

- ✓ les trois MJC travaillent de plus en plus en collaboration (pass'culture, jeunesse, ACM,...)
- ✓ le choix du même logiciel de gestion des adhérents a été pris pour permettre un soutien technique simplifié
- ✓ la participation aux AG de chacune des 3 MJC est active

Il faut savoir prendre son temps pour se connaître et apprendre à travailler en commun.

Les 3 MJC sont en attente de propositions provenant de l'AD sur l'accompagnement à la fonction employeur (manque d'outils adaptés, aspects techniques,). Ne pas omettre les questions liées à la sécurité de tous les publics (professionnels et adhérents). La Directrice de la MJC de Charlieu précise qu'il est important que les administrateurs des MJC puissent rencontrer en direct l'AD

pour évoquer les questions liées à l'emploi, notamment des professionnels de direction.

La MJC de Charlieu qui mène un travail sur la mise en place d'un Espace de Vie Sociale demande que l'AD mette en réseau les diverses MJC de la Loire qui sont sur cette question afin d'avoir plus d'échanges.

Retour sur le pot de l'AD du 12 janvier

Un retour sous une forme animée : « Pépite et Râteau » :

- Un vrai temps d'échange et de convivialité.
- Simple facile.
- Un super accueil par la MJC de Veauche.
- Une découverte de la « pétanque Portugaise ».
- La possibilité de voir l'expo Savoir Comprendre pour dire Non à la Haine.
- Le regret de ne pas avoir encore plus d'acteurs du réseau présents (17 MJC présentes)
- Le besoin de pouvoir identifier les présents (étiquettes ou jeu).

Travail de réorganisation de l'AD en vue du départ du Président actuel

Suite à la décision prise en CA le 19 décembre 2017 de passer à une organisation collégiale, un groupe de travail composé d'administrateurs s'est réuni le 30 janvier pour produire la base des nouveaux statuts. Lecture est faite en CA. Il est décidé de donner le nom de BUREAU COLLEGIAL à la nouvelle instance. Le fonctionnement de ce bureau collégial est décrit dans la proposition de nouveaux statuts.

Après lecture et discussion, le texte de proposition de modification des statuts est porté au vote :

Résultat du vote :

Abstention :0, Contre :0, Pour :7 le texte est adopté à l'unanimité

Il en résulte donc la mise en place d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour la mise en débat et le vote de ces nouveaux statuts. L'AGE est convoquée le samedi 7 avril à 9h (juste avant l'AGO). Elle se déroulera à Saint Cyr les Vignes. Conformément aux statuts actuels, une information sur l'AGO et l'AGE parviendra aux associations du réseau le 7 mars.

Point dossier BPJEPS

Le BPJEPS 2018 a démarré le 16 janvier avec une promotion de 9 stagiaires.

Le coordinateur pédagogique était depuis son embauche en septembre 2017 sur un temps de travail de 45h par mois. Pour pouvoir accompagner ce BPJEPS dans de bonnes conditions, il est proposé d'augmenter le temps de travail du coordinateur pédagogique à 50h par mois.

La proposition est portée au vote :

Résultat du vote :

Abstention :0, Contre :0, Pour :7 adopté à l'unanimité

Une réflexion est à mener prochainement pour envisager la mise en place d'une nouvelle promotion BPJEPS pour janvier 2019.

Consolidation du service paie

Le service paie de l'AD réalise plus de 300 paies par mois pour 34 structures.
La qualité du travail est reconnue par tous.

Actuellement Isabelle assure la réalisation de l'ensemble des paies.

Le volume de paies à réaliser et la complexité technique ont beaucoup augmenté dernièrement.

Pour 2018 le montant du service est de 9.70€ par paie par mois. Lors de l'AGO du 7 avril, une proposition d'évolution de ce montant sera présentée.

Au vu de ces éléments techniques, pour seconder Isabelle mais aussi partager l'expertise et parer aux éventuelles absences d'Isabelle, il est proposé de créer un poste de secrétaire à temps partiel de 10h par semaine.

Après présentation du profil de poste la création de ce poste est portée au vote :

Résultat du vote :

Abstention :0, Contre :0, Pour :7 adopté à l'unanimité

Questions Diverses :

Subvention du Conseil Départemental de la Loire au réseau des MJC.

La demande de subventions 2018 au CD42 portée par l'AD42 pour le réseau a été déposée en septembre 2017. Suite au vote du budget du CD42, une information nous a été apportée par les services du CD42 confirmant le maintien du montant des subventions du CD42 au réseau.

- ✓ Concernant les « aides aux MJC » (subvention directement versée aux MJC par le CD42) le montant et les modalités de répartitions restent constants (part fixe, part variable par adhérent, bonification pour les 11/20 ans)
- ✓ Concernant les « aides aux postes (39.5 postes), il n'y aura pas de nouvelles aides en 2018 malgré nos demandes.
- ✓ Concernant l'aide au fonctionnement de l'ADMJC42, pas de changement du montant

Suite au travail réalisé par le réseau autour de l'exposition Savoir Comprendre Agir pour dire Non à la Haine et aux divers échanges et contacts avec le CD42 sur la pertinence de cet outil d'animation notamment pour le public collège, le CD42 apportera une subvention exceptionnelle de 3813€ pour cette action (participation à l'achat de la malle).

Pour que ces aides soient versées, chaque MJC qui perçoit une aide au poste va recevoir rapidement de la part du CD42 un dossier à remplir et à retourner au CD avant le 6 mars. Il est envisagé que la demande totale soit portée à la commission permanente du CD42 de mars pour un payement courant juillet.

En raison de l'heure tardive plusieurs points de l'ordre du jour n'ont pu être traités et seront repris lors des prochaines réunions

**Prochain Conseil d'Administration
le mardi 6 mars 2018 à 19 h
dans les locaux de l'AD**